

## Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Outil fondamental de la politique européenne de préservation de la biodiversité, le réseau Natura 2000 vise une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. La constitution de ce réseau a pour objectifs de **préserver la diversité biologique** et de **valoriser le patrimoine naturel** européen en application de deux directives européennes : la **directive Oiseaux** de 1979, permettant la protection des oiseaux sauvages, et la **directive Habitats-Faune-Flore** de 1992 protégeant les habitats ainsi que les espèces animales et végétales sauvages d'intérêt communautaire.

Dans la pratique, chaque pays membre de l'Union européenne désigne, sur son territoire, des sites à intégrer au réseau Natura 2000. Ces sites ont pour caractéristiques d'abriter des habitats et/ou des espèces menacés à l'échelle de l'Europe.

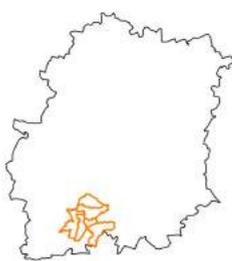
Au 1er mars 2017, la France comptait 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain. Afin de participer à la préservation de cette biodiversité, les propriétaires (ou ayants droits) de parcelles comprises au sein d'un site Natura 2000 peuvent s'engager volontairement via la signature d'un contrat ou d'une charte Natura 2000. D'autre part, pour éviter les activités préjudiciables, tout projet susceptible de porter atteinte aux espèces et habitats d'un site Natura 2000 doit être soumis à une évaluation d'incidences.

## Le site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine

Le site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine s'étend d'Ormoy-la-Rivière à Abbéville-la-Rivière, au sud de l'Essonne. Il est constitué de 9 sous-sites, pour une superficie totale de 100 ha.

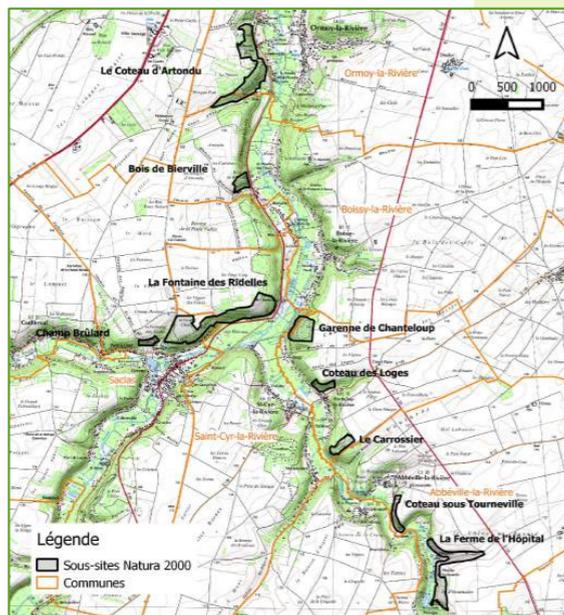
Ce site a intégré le réseau Natura 2000 en 1999 car il abrite deux espèces menacées au niveau européen : l'Écaille chinée et le Lucane Cerf-volant, mais surtout pour ses pelouses calcaires, habitats rares et menacés au niveau européen.

### Département de l'Essonne :



### Communes concernées :

- Abbéville-la-Rivière
- Boissy-la-Rivière
- Fontaine-la-Rivière
- Ormoy-la-Rivière
- Saclas
- Saint-Cyr-la-Rivière



## Natura 2000 : un outil qui donne les moyens aux propriétaires et ayants droits de contribuer à la préservation des pelouses calcicoles

En France, deux outils sont proposés aux propriétaires pour préserver les pelouses calcicoles : le contrat et la charte Natura 2000.

### Le Contrat Natura 2000

Le contrat Natura 2000 permet aux propriétaires volontaires d'agir concrètement pour la préservation des pelouses calcicoles par la mise en place de travaux de gestion (coupe, débroussaillage, pâturage, etc.) financés par L'État et l'Union européenne.

#### Quelles sont les parcelles éligibles ? Qui peut en bénéficier ?

Toutes les zones incluses dans le site Natura 2000 sont éligibles à un contrat Natura 2000. Le contractant peut être le propriétaire ou un ayant droit.

#### Que contient un contrat Natura 2000 ?

Le contrat Natura 2000 précise :

- les espèces ou les habitats concernés par les mesures contractualisées ainsi que leur localisation
- les mesures que s'engage à effectuer le contractant ainsi que les surfaces concernées
- le montant, la durée de l'engagement (5 ans) ainsi que les modalités de versement du financement
- les points de vérification et de contrôle

#### Y a-t-il un suivi des contrats ?

La structure animatrice se charge du suivi des contrats en accompagnant le contractant dans les démarches administratives, en donnant des conseils techniques, ... Elle réalisera également les suivis scientifiques afin de juger de l'efficacité des mesures prises.

#### Comment sont financées les mesures prises ?

L'Union européenne, l'État et éventuellement les collectivités cofinancent les contrats Natura 2000 jusqu'à hauteur de 100%.

#### Les engagements sont-ils contrôlés ?

La réalisation des engagements pris dans le contrat Natura 2000, donnant lieu à une contrepartie financière, est contrôlée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et peut également l'être par l'Agence de Service et de Paiements (ASP).

#### Vous souhaitez vous engager dans un contrat Natura 2000 ?

Contactez l'animateur Natura 2000 afin de définir les actions à mener et les zones concernées

Rédaction du diagnostic environnemental par l'animateur

Choix des mesures et calage technique entre le contractant et l'animateur en tenant compte des résultats du diagnostic

Montage technique et administratif : réalisation de devis et remplissage du contrat N2000 par l'animateur puis signature du dossier de "demande d'aide Natura 2000" par le contractant.

Instruction du dossier par la DDT (vérification du dossier + envoi de l'accusé de réception du dossier complet)

Signature du contrat par le Préfet et le pétitionnaire dans les 6 mois

### La Charte Natura 2000

La charte est un outil de reconnaissance de la **mise en place de bonnes pratiques** par les propriétaires sans contrepartie financière. Cependant, la charte peut donner accès à certains avantages fiscaux comme l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Elle liste un ensemble de mesures que s'engagent à respecter les signataires. Comme par exemple ne pas utiliser de biocides (herbicide, fongicide, etc.).

#### Qui peut signer une Charte Natura 2000 ?

Toute personne volontaire physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000.

#### Qu'elle est la durée d'une Charte Natura 2000 ?

L'adhérent volontaire s'engage pour une durée de 5 ans.

#### Quelle est la contrepartie ?

Une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

#### Natura 2000 en quelques chiffres :

Île-de-France :	Essonne :
35 sites et 8% du territoire	9 sites

## L'évaluation des incidences

Pour **tout projet susceptible d'avoir une influence sur le site Natura 2000** (aménagement, manifestation sportive,...) hors mesures prévues dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou pratiquées dans les conditions définies par la charte, une évaluation des incidences est nécessaire.

Pour savoir si un projet est soumis à une évaluation d'incidence, il est nécessaire de vérifier si celui-ci est inscrit dans une des 3 listes :

- ✓ la **liste nationale** qui s'applique sur tout le territoire métropolitain ;
- ✓ **deux listes locales** fixées par arrêté préfectoral :
  - > La liste locale 1, relative aux projets qui font déjà l'objet d'un encadrement administratif et complète la liste nationale.
  - > La liste locale 2, concernant des projets pour lesquels un régime d'autorisation propre à Natura 2000 a été institué.

Ces listes ainsi que des outils d'accompagnement sont consultables sur le site de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) : <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-2000-r378.html>

Pour vous aider dans ces démarches, vous pouvez contacter l'animatrice du site Natura 2000, la DDT ou encore la DRIEAT.

### 🌿 Pourquoi les pelouses sont-elles menacées ?



Les pelouses calcicoles sont des milieux rares. Leur disparition est principalement liée à l'abandon du pastoralisme. En effet, en l'absence d'entretien, ces milieux caractérisés par une végétation herbacée, évoluent naturellement vers une végétation ligneuse composée d'arbres et d'arbustes. En se nourrissant des jeunes pousses, les moutons permettent d'entretenir et de maintenir les milieux ouverts de pelouse, en empêchant la densification du tapis herbacé par les graminées (premier stade d'évolution des pelouses calcaires vers le boisement).

En Essonne, le pâturage a été abandonné dans les années 70. La dynamique naturelle de colonisation par les ligneux s'est alors enclenchée. Les graminées ont peu à peu refermé le milieu et des fourrés arbustifs, puis des boisements, se sont progressivement développés au détriment des pelouses calcaires et des espèces associées. En France, il est estimé que 50 à 70% des pelouses ont ainsi disparu depuis la fin du pastoralisme.



### 🌿 Pourquoi préserver les pelouses ?

Les pelouses calcicoles, en plus d'être le témoin de pratiques agricoles passées comme le pâturage, représentent l'un des milieux les plus riches en termes de biodiversité.

Elles se forment sur des sols calcaires peu épais et pauvres en nutriments. Ainsi, seules des espèces de plantes adaptées aux milieux pauvres, secs et bien exposés vont s'y développer. Certaines d'entre elles, comme le Genévrier commun, dépendent exclusivement de ce type de milieu en Île-de-France. Par conséquent, si les pelouses calcicoles disparaissent, les plantes inféodées à ce milieu disparaîtront également, et par effet de cascade, les animaux qui en dépendent.



Evolution  
de la végétation  
à  
Ormoy-la-Rivière



Ainsi, si les pelouses calcicoles disparaissent en laissant place aux boisements, c'est tout un cortège floristique et faunistique typique de ce milieu qui disparaîtraient également. C'est pourquoi il est essentiel d'agir pour les préserver !

#### ■ Mesure de gestion pastorale



**Sous-site** : Grand Champ (Saclas)

**Dernier contrat** : 2016 à 2020

**Contractant** : Association Pro Natura IDF

**Mesure prise** : Gestion pastorale

Ce contrat, financé à 100 % par l'État et l'Union européenne, a permis d'assurer la gestion de la pelouse calcicole par une quarantaine de brebis pendant trois ans.

#### ■ Mesure de gestion mécanique

**Sous-site** : Champ Brûlard (Saclas)

**Dernier contrat** : 2020

**Contractant** : Commune de Saclas

**Travaux réalisés** : Abattage de pins

La commune de Saclas a été la première commune à signer un contrat Natura 2000 en Île-de-France. Les travaux d'abattage réalisés en 2020 ont permis de rouvrir le milieu afin de permettre à la pelouse de s'étendre. Ce contrat a été financé à 100% par l'État et l'Union européenne.



#### Contact :

**NaturEssonne**  
Julie PENNETEAU (animatrice du site)  
10 place Beaumarchais  
91600 Savigny-sur-Orge  
[julie.penneteau@naturessonne.fr](mailto:julie.penneteau@naturessonne.fr)  
01.69.96.77.75

# Site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine

FR 1100800



Texte et mise en page : J. PENNETEAU / Crédits photos : J. PENNETEAU & NaturEssonne / Impression : Rubrik C, Déc. 2021.

